

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, WILHELM Caroline, ZOELLE Jean-Denis, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie, MUNCH Johnny,
MUINCH Pascal

Absents excusés : MM. FRISCH Guillaume, UEBERSCHLAG Franck ayant donné
procuration à UEBERSCHLAG André.

Le secrétaire de séance : Mme WILHELM Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2025
2. Urbanisme
3. Travaux communaux
4. Ecole de Folgensbourg/Knoeringue
5. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 28 juillet 2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – URBANISME

2.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
CU Gutzwiller Marie	Rue d'Altkirch	CU d'information	Traité
CU Schoffmann Alexandra	36, rue du Gué	CU d'information	Traité
CU Gloor Roland	24, rue de Bâle	CU d'information	Traité

DP SCEA Groelly	30, rue Eugène Wacker	Remplacement de la toiture	Favorable
DP Schaerer Jean Luc	21, rue du Gué	Carport (25m²)	Refus
DP Brönnimann Frédéric	3, rue d'Altkirch	Clôture	En cours
DP Ober JérémY et Aubert Claire	14, rue de l'Eglise	Auvent + abri de jardin	En cours
DP Schaerer Jean-Luc	21, rue du Gué	Carport (20m²)	En cours

2.2. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien bâti situé en section 12, parcelle 90 (située 36, rue du Gué), d'une superficie totale de 690 m², appartenant à Mme SCHOFFMANN Alexandra à Mme OESTERLE Julie,
- la vente du bien bâti situé en section 15, parcelle 135 (située 24, rue de Bâle), d'une superficie totale de 700 m², appartenant à Mmes FRAUCHIGER Valérie et KOLLER Valérie à M. SCHUMANN Laurent,
- la vente du bien bâti situé en section 2, parcelles 311 et 312 (située rue d'Altkirch), d'une superficie totale de 2 021 m², appartenant à Mme RISS Margot aux époux RENAUD Jean-Noël et Solange.

3. – TRAVAUX COMMUNAUX

3.1. – Réfection de l'abri bus

Les travaux sont achevés. Monsieur le Maire explique qu'il convient toutefois d'effectuer des travaux complémentaires de peinture et de traitement sur les boiseries de l'abri et présente le devis de l'Entreprise Kwast qui estime cette intervention à 4 410.00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'engager ces travaux.

3.2. – Façade de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire présente l'offre faite par l'Entreprise Kwast concernant les travaux de peinture et de réparation partielle qu'impose la façade Ouest de l'ancien presbytère. Quelques infiltrations d'eau ont entraîné le gonflement du torchis sous crépi. Il y a lieu d'intervenir. Le chantier est estimé à 3 015.54 € TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.

3.3. – Logement au-dessus de l'école

Le logement sis à l'étage de la MAM est pratiquement libéré. L'Entreprise Kwast profite de cette opportunité pour engager, avant l'entrée des nouveaux locataires, quelques travaux de réhabilitation, notamment, la mise en peinture de la salle à manger et la pose de placoplâtre au plafond du couloir. Coût de l'intervention : 737.00 € TTC. Des travaux de réfection du parquet sont également à prévoir. L'Entreprise Hatstatt prépare le devis.

3.4. – Presbytère : WC et cabine douche

Les devis des maçons, plaquistes et sanitaires sont en attente pour la réalisation des toilettes et douches au RDC de l'ancien presbytère. L'accès se fera par la cuisine.

3.5. – Signalisation de la vitesse de circulation

Monsieur le Maire, dans un souci de clarté et de simplification des mesures de sécurisation de la circulation dans certaines rues du village, propose d'étendre la limitation de la vitesse à 30 km/h à l'ensemble des rues secondaires, hormis la RD16 (càd, toutes les rues sauf les voies départementales : rue de Muespach, Bâle et Altkirch).

Un débat s'ensuit au cours duquel, d'autres pistes sont évoquées, notamment une limitation à 40 km/h étendue à l'ensemble du village (RD + rues secondaires).

Il est décidé, avant de se prononcer de façon définitive, de se rapprocher de l'Unité Routière locale du Département afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à la mise en place d'un tel dispositif.

3.6. – Travaux Impasse des Jardin : attribution des lots

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le détail des offres réceptionnées par le cabinet d'étude IVR concernant les travaux de création de l'Impasse des Jardins, et notamment les coûts estimés par les entreprises concernées par les 2 lots :

Lot 1 : voirie

- GCM Sud Alsace de Wittenheim : 95 899 € TTC
- TP3F de Blotzheim : 113 127 € TTC

Lot 2 : réseaux secs

- SPIE de Holtzheim : 28 093 € TTC
- CREATIV'TP de Staffelfelden : 24 103 € TTC
- ETPE de Steinbrunn le Haut : 22 079 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer chacun des lots à l'entreprise la moins-disante, à savoir :

- Le lot 1 à GCM Sud Alsace pour 95 899 € TTC,
- Le lot 2 à ETPE pour 22 079 € TTC,

et autorise Monsieur le Maire :

- à négocier les tarifs des 2 lots attribués,
- à signer tout acte y afférent.

3.7. – Vérification des Poteaux à Incendie

La nécessité de vérifier les poteaux à Incendie (pression, débit, état de bon fonctionnement...) s'impose à la Commune et non au Service des eaux, dont la compétence appartient aujourd'hui à SLA. Monsieur le Maire fait savoir qu'il charge l'Entreprise DETECT'O de procéder à ce contrôle.

3.8. – Sonorisation de l'Eglise et de la salle polyvalente

Ce projet est reporté à une date ultérieure. Il n'y a, en effet, aucune urgence en la matière. Par ailleurs, certains devis font état de sommes élevées dans un type classique d'installation fixe. Or, il existe aujourd'hui de tous nouveaux systèmes d'amplification de son, non filaires (bluetooth, wifi), mobiles, extrêmement performants, à coûts moindres. D'autres études et devis sont donc nécessaires.

4. – ECOLE de FOLGENSBOURG / KNOERINGUE

Les travaux d'extension du groupe scolaire de Folgensbourg / Knoeringue ont débuté le 1^{er} juillet 2025. Leur fin est programmée pour le 1^{er} février 2026.

5. – DIVERS

5.1. – Monument historique : information

Monsieur le Maire a été sollicité par le Département pour faire un état des lieux des monuments historiques de Knoeringue. Il rappelle que :

- par voie d'arrêté préfectoral en date du 9 mars 1982, le tabernacle mural encastré situé dans l'église porte cette qualification,
- par arrêté du 5 juillet 1989, sont inscrits à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, un Christ en croix et les Fonts Baptismaux conservés dans l'église.

5.2. – Déviation suite à travaux sur RD 16.I en traversée du Windenhof

Monsieur le Maire informe que la CeA a prévu cette année de procéder aux travaux de rénovation de la passerelle de la grange sur la RD 16I en traversée du Windenhof.

Au vu de la configuration des lieux et du trafic, il a été décidé de mettre en place une déviation passant par la commune de Knoeringue. A l'heure actuelle, ce chantier est prévu du 29 septembre au 31 octobre 2025.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de la salle après les travaux de pose de revêtement.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2025
2. Urbanisme
3. Travaux communaux
4. Ecole de Folgensbourg / Knoeringue
5. Divers

Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 22 septembre 2025
--

Nom et Prénom	Qualité	Signature
UEBERSCHLAG André	Maire	
WILHELM Caroline	Secrétaire de séance	

